

## LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 NUMÉRO 02

ENTRE D'UNE PART :

LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC (SPGQ)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

Concernant la liste des arbitres

Les parties négociantes conviennent de désigner pour agir comme arbitre les personnes suivantes :

Blouin, Rodrigue	Lavoie, Jean-Marie
Choquette, Robert	Ménard, Jean-Guy
Doyon, Louise	Morin, Fernand
Ferland, Gilles	Nadeau, Denis
Fortier, Diane	Paquet, Bernard
Fortin, Pierre-A.	Veilleux Diane
Laplante, Pierre	Villaggi, Jean-Pierre

Dans les cas d'un grief de classification tel que prévu à la clause 6-1.04, l'arbitre unique désigné parmi les personnes suivantes :

Bhérier, Jacques  
Ferland, Gilles


EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce, 24<sup>e</sup> jour du mois de août 2006.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)



Laval Dubé, président

POUR LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC (SPGQ)



Carole Letendre, 4<sup>e</sup> vice-présidente



Alain Lavoie, vice-président



Jeanne Bouchard, représentante de la section Collèges



François Dorais, porte-parole